

**PROJET PROMOTION DES DROITS
ET RENFORCEMENT DU POUVOIR DES FEMMES SÉNÉGALAISES**

**SUIVI DES RECOMMANDATIONS
DU RAPPORT D'ÉVALUATION MI-PARCOURS DU PDPF**

**PRÉSENTÉE AU
COMITÉ CONJOINT ADHOC**

2 novembre 2000

Dakar, Sénégal

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSEES AU CECI-PDPF DANS LE CADRE DE L'EVALUATION MI-PARCOURS DU PDPF REALISEE EN JUIN 2000

Recommandation 3 : Appui aux initiatives des partenaires

a) Renforcer le suivi-évaluation des projets en ayant recours à de l'expertise ponctuelle locale ;

Cette recommandation est déjà en cours ; en effet le PDPF a eu recours à une consultante locale, Mlle Khoudia DIOP pour faire les suivis trimestriels des projets des partenaires en septembre 2000.

b) Encourager l'approche-programme au niveau des projets à financer en approuvant des requêtes étalées sur deux ans ;

Cette partie de la recommandation sera mise en application lors de la prochaine campagne de financement. En effet, l'équipe du PDPF proposera dans le cadre de la stratégie de décaissement du Fonds d'appui aux initiatives de planifier une seule et dernière campagne de financement qui se réalisera sur une période de 17 mois, soit de février 2001 à juin 2002, favorisant ainsi une approche-programme pour les organisations.

En raison du report du Comité conjoint à la fin octobre, la campagne de financement ne pourra démarrer qu'en novembre 2000. Le CAR se réunira dans la première semaine de novembre pour fixer les orientations de la dernière campagne de financement, en fonction des décisions qui auront été prises au comité conjoint. Les organisations présenteront leurs requêtes début décembre et le CAR se réunira dans la troisième semaine de décembre pour décider des requêtes à financer.

c) Encourager les actions envers les décideurs dans les domaines politique, social, juridique et religieux afin de favoriser des dialogues et des changements dans les mentalités ;

Cette recommandation est déjà en cours dans le cadre de plusieurs projets menés par les organisations. C'est le cas du RSJ qui organisera en novembre 2000 un forum d'interpellation du nouveau gouvernement pour une meilleure prise en compte de la dimension genre dans les politiques de l'Etat. Pour l'avancement du dossier de l'autorité parentale, l'UDEN a mené une étude sur la contribution de l'Islam, ainsi les leaders religieux étaient impliqués. La RADDHO travaille cette année pour l'augmentation et l'amélioration de la position des femmes sur les listes électorales. Elle cible les leaders de partis politiques qui sont les décideurs dans ce domaine. L'ORGENS, de son côté travaille en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales pour l'élimination des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires.

Cette recommandation fera certainement partie des éléments d'orientation de la dernière campagne de financement.

d) **Solliciter auprès de l'ACDI l'autorisation de transférer une partie du Fonds d'appui aux initiatives, soit la somme de 200,000\$ CAD sur deux ans en faveur du Fonds d'appui institutionnel de manière à le porter à une moyenne de 125,000\$ par année ;**

- Attendu que le CECI-PDPF propose une dernière campagne de financement sur 17 mois de l'ordre de 400,824\$ CAD, (de février 2001 à juin 2002)
- Attendu que le coût d'achat de la villa sera plus élevé que prévu, selon l'étude de faisabilité (environ 29,672,000 cfa ou 66,762\$ CAD)
- Attendu que le CECI-PDPF est en accord avec la recommandation de révision de la stratégie d'appui institutionnel dans le sens de l'ouverture vers d'autres organisations membres du Réseau
- Attendu que les prévisions budgétaires de octobre à mars sont de :

Fonds d'appui aux initiatives : 225,934\$
Fonds de renforcement : 30,313\$

Le CECI-PDPF propose un transfert de 100,000\$ du Fonds d'appui aux initiatives au Fonds de renforcement institutionnel, jusqu'à la fin du projet, soit septembre 2002, réparti ainsi :

Achat de la villa du Réseau : 66,087\$ *CAD (dont 12,677\$ remboursable par le RSJ au Fonds de renforcement institutionnel)
Activités de renforcement : 33,913\$ CAD

En effet l'étude de faisabilité démontre que la villa coûtera plus cher que prévu soit environ 66,762\$ CAD. Le CECI/PDPF participera pour 80% soit 53,410\$ et le RSJ pour 20% soit 13,352\$.

Dans les faits, et pour venir en appui au Réseau qui ne peut financer d'un seul coût sa participation de 20%, le CECI-PDPF financera 100% du coût à l'achat de la villa, soit 66,087\$. Par la suite, le Réseau remboursera au CECI-PDPF la somme de 12,677\$, selon le plan de remboursement présenté dans l'étude de faisabilité. Les sommes remboursées seront reversées dans le Fonds de renforcement institutionnel.

* Le Réseau a déjà pré-financé un montant de 675\$ (66,762\$ - 675\$ = 66,087\$)

Recommandation 4 : formation

- a) ***Faire le lien entre le profil organisationnel des organisations et la participation aux sessions de formation en utilisant les rapports de diagnostic lorsque possible ;***

Recommandation pertinente qui sera mise en application lors de la prochaine formation prévue en novembre 2000 sur les Techniques de communication.

- b) ***S'assurer que des critères d'éligibilité et de sélection soient définis pour la participation des organisations et des personnes aux futures sessions de formation dispensées par le projet.***

Recommandation déjà en cours. Elle a été expérimentée lors de la formation en gestion financière (mars 2000) dans laquelle le ou la responsable du rapport financier de chaque organisation était impliqué. C'est le cas également lors de la formation en gestion des organisations dispensée en juin dernier. Cette recommandation est retenue et sera reconduite par le projet pour les formations futures.

- c) ***Définir les mesures d'appropriation des contenus de formation que les organisations s'engageront à prendre avant d'identifier les personnes qui en bénéficieront ;***

Le PDPF est d'accord avec cette recommandation étant donné toutes les lacunes décelées et qui se répercutent sur l'organisation par un défaut de capitalisation des formations. Il serait intéressant de voir pour les prochaines formations ou autres types de renforcement des capacités, l'intérêt de chaque organisation à y participer et de convenir sur des mesures d'appropriation des contenus des formations. Dans ce cas le projet pourrait prévoir des ententes signées avec les organisations qui s'engagent à telle ou telle mesure (ex : multiplier les cahiers de formation pour d'autres personnes dans l'organisation, organiser une rencontre-résumé de la formation, application effective des recommandations des formations etc.).

- d) ***Identifier des outils de mesure d'impacts des formations afin d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats attendus pour chaque session de formation dispensée et les intégrer au plan de suivi des formations de mai 2000.***

Concernant cette recommandation, le CECI-PDPF propose que dorénavant, à l'engagement des consultants pour les formations, cette tâche fasse partie intégrante de leur mandat. Pour chaque formation, une conseillère du PDPF sera associée au consultant pour définir ces outils de mesure d'impacts et sera par la suite responsable du suivi des impacts des formations.

Recommandation 5 : Stratégie d'appui institutionnel

a) Réviser la stratégie d'appui institutionnel dans le sens de l'ouverture vers d'autres organisations membres du RSJ et favoriser une approche-programme faisant le lien entre l'appui institutionnel, le renforcement organisationnel et la gestion d'activités de développement en relation avec les 3 enjeux ;

- Attendu que l'équipe du PDPF fonctionne avec un personnel réduit depuis juillet 2000 (avec la démission de la coopérante-volontaire, les congés annuels et le non-remplacement de la coopérante à ce jour) et jusqu'en février 2001, (congé de maternité de la directrice de la fin octobre 2000 au début février 2001) ;
- Attendu qu'il est important que toute l'équipe soit associée à la révision de cette nouvelle stratégie d'appui institutionnel ;

Le PDPF propose que la nouvelle stratégie d'appui institutionnel soit présentée au Comité conjoint de avril 2001 dans le cadre du plan de renforcement du Réseau et de ses membres et qu'elle soit mise en application à partir de ce moment jusqu'à la fin du projet, donc sur une période d'environ 17 mois.

D'ici là, si les conseillères identifient un besoin pressant d'appui institutionnel pour une ou des organisations, une décision à la pièce pourra être prise par la CAP, après analyse du dossier. Ce sera le cas du Coseprat et de l'Adefap dont l'appui institutionnel prend fin respectivement en septembre et octobre 2000.

b) Procéder à la mise à jour des diagnostics pour les organisations qui en ont bénéficié durant la période d'extension de la phase-pilote et à l'utilisation systématique de l'outil diagnostic pour les nouvelles qui voudraient bénéficier de renforcement organisationnel.

Concernant la première partie de la recommandation, il sera difficile à court terme de réaliser la mise à jour des diagnostics, en raison du personnel réduit de la CAP. A cet effet, le PDPF propose qu'un (e) consultant (e) ponctuel (le) soit engagé pour réaliser ce mandat. Ce travail de mise à jour des diagnostics pourra aider à définir et à documenter les éléments de la nouvelle stratégie d'appui institutionnel. A ce niveau, la CAP propose au comité conjoint ad hoc de remplacer la réactualisation du guide des femmes qu'elle estime encore à jour, par cette activité jugée plus pertinente. Le travail qui sera fait par le consultant va être d'un grand apport pour la prochaine stratégie d'appui institutionnel.

Le PDPF endosse totalement la deuxième partie de la recommandation, soit l'utilisation systématique de l'outil diagnostic pour les nouvelles organisations qui voudraient bénéficier de renforcement organisationnel. Ce mandat sera aussi confié à un (e) consultant (e).

c) Ne pas renouveler l'appui institutionnel tel que pratiqué avec les⁶ 6 organisations bénéficiaires, c'est-à-dire de prendre en charge les frais de fonctionnement sans faire de lien avec les actions de développement promues par l'organisation appuyée, au terme du programme triennal en cours de réalisation.

Le PDPF est d'accord avec cette recommandation. L'expérience des 3 dernières années nous démontrent clairement qu'il est préférable que l'appui institutionnel soit lié à des activités de développement. Ainsi, il est plus facile pour les conseillères de faire le suivi de l'appui institutionnel en même temps que le suivi des projets des organisations.

Recommandation 6 : la gestion des ressources humaines

a) Chercher à privilégier une politique de fidélisation en matière d'utilisation de consultants nationaux afin d'assurer une plus grande efficacité de leur contribution et une continuité entre les mandats ;

C'est une politique que le PDPF privilégie depuis le début du projet. En effet, nous avons fait appel aux deux mêmes consultants (Massemba Dieng et Raymond Seye) pour réaliser les diagnostics organisationnels à la phase pilote, dispenser des formations en planification stratégique, suivi-évaluation, gestion de projets, donner de l'appui institutionnel à certaines organisations et faire l'évaluation des projets des partenaires pour la deuxième campagne de financement.

Egalement nous avons fait appel à une autre consultante (Penda Seck) pour dispenser une formation en leadership et lobbying aux membres du Réseau et pour appuyer le Réseau dans l'élaboration du plaidoyer en vue du forum avec le nouveau gouvernement.

M. Abdou Salam Fall a quant à lui animer les deux ateliers sur le réseautage avec les membres du Réseau.

b) De porter une attention particulière au remplacement de la coopérante-volontaire afin de s'assurer que la personne sélectionnée puisse être en poste à compter de septembre prochain et réponde adéquatement au profil exigé ;

A ce jour (fin octobre), la coopérante-volontaire n'est toujours pas en poste. Le CECI siège met tous ses efforts pour que celle-ci soit en poste au plus tard en novembre ou décembre 2000.

c) D'envisager dans le cas d'un délai dans le recrutement de cette conseillère coopérante/volontaire une augmentation des missions d'appui technique de courte durée afin de soutenir l'équipe de la CAP dans les temps forts de la programmation 2000-2001 (campagne de financement, comité conjoint) particulièrement dans la période septembre à décembre ;

Il y a effectivement un délai non-prévu dans le recrutement de la coopérante-volontaire, conseillère au PDPF. Le CECI met tout en œuvre actuellement pour recruter cette ressource et faire en sorte qu'elle soit sur le terrain entre novembre et décembre 2000 pour qu'elle soit fonctionnelle en début d'année 2001.

Entre temps et tel que recommandé par la mission d'évaluation du PDPF, la chargée de projet du CECI Montréal fera 1 mission supplémentaire pour venir en appui à la CAP en fin novembre ou début décembre pour appuyer la CAP dans l'analyse des requêtes et l'organisation et la tenue du Comité d'Approbation des Requêtes pour décider des requêtes à financer.

Les deux missions d'appui technique prévues au plan annuel sont en octobre pour participer au Comité conjoint adhoc et en avril pour participer au 3ième Comité conjoint du PDPF. Lors de la mission d'octobre, la chargée de projet viendra en appui à la CAP dans l'engagement d'une conseillère sénégalaise en remplacement de la conseillère actuelle Diatou Cissé qui assumera l'intérim de la directrice de novembre 2000 à janvier 2001. Elle profitera de ce séjour pour mesurer l'état d'avancement du plan annuel (activités prévues/activités réalisées et résultats atteints /résultats attendus), revoir les priorités en fonction de la situation actuelle (effectif réduit de ressources), donner de l'appui sur différents dossiers elle assistera également à la tenue du CAR pour fixer les orientations de la 4ième et dernière campagne de financement du PDPF, etc.

Si nécessaire, une quatrième mission d'appui technique pourra avoir lieu en février 2001.